BAYEUX

POLICE MUNICIPALE

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRETE

N° SG 2026-899

Le Maire de Bayeux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté,

CONSIDERANT que pour permettre un déménagement qui sera effectué par **Madame RENAUD Alice** le vendredi 06 novembre 2026, au 10 rue Saint-Martin, il convient de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRETE

Article 1er – Le stationnement de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdit **le vendredi 06 novembre 2026 entre 10h00 et 18h00 :**

- *Rue Saint-Martin au droit du n°10 sur 2 places de stationnement*

Article 2 – **Madame RENAUD Alice** sera tenu de fournir, installer et entretenir la pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté, sous le contrôle des services de la Police.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le deux novembre deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté

VILLE DE BAYEUX (Calvados)